

Les langues vivantes : encore dans le collimateur

Les organisations syndicales ont été auditionnées pour faire le bilan du Plan de rénovation des langues lancé il y a 11 ans.

Le bilan des réformes sur les langues vivantes : des enseignants excédés

FO a rapporté la situation dans les établissements. Les réformes de l'enseignement des langues, c'est l'adaptation au cadre européen avec le CECRL, les « groupes de besoin » et l'évaluation par compétences dans le cadre de la loi de refondation de M. Peillon. Quels avantages les enseignants tirent-ils de ces évolutions ? C'est difficilement perceptible. Avec le morcellement du groupe classe, la multiplication des groupes, des copies et des conseils de classe, on aboutit surtout, au bout du compte, à un allongement considérable du temps de travail et à un alourdissement des tâches.

Comment faire mieux avec moins ?

La globalisation des horaires de LV1 et LV2 avec la réforme des lycées en 2010 et la réforme des collèges en 2014 n'a guère arrangé les choses, loin de là.

5H30 en tout, LV1 et LV2 confondues en Seconde, 4h30 en Première et 4h en Terminale. Les professeurs sont unanimes : impossible d'enseigner une langue avec moins de 3h hebdomadaires. Il faut donc se battre pour avoir ses heures. C'est la mise en concurrence des enseignants.

En collège, on commence désormais la LV2 en 5^{ème} à raison de deux heures et demie par semaine. Mais, au nom de cela, tous les niveaux ont perdu une demi-heure hebdomadaire de langue. Des classes et du travail en plus pour les enseignants, aucun bénéfice pour les élèves.

Les langues vivantes : laboratoire des contre-réformes

Avec l'instauration des épreuves orales en contrôle continu en langues, c'est un premier pas vers le bac maison de 2021. Les enseignants sont devenus concepteurs des sujets et évaluent leurs propres élèves. Cela donne lieu à des pressions, des conflits internes. Ce sont aussi des heures de cours en moins.

Pour le SNFOEP, le bilan est extrêmement préoccupant. Les solutions sont simples : rétablir les heures et les dédoublements supprimés avec une dotation fléchée nationale par langue vivante.

Les pistes du ministère ne vont en aucun cas dans ce sens.

L'enseignement de certaines langues en péril

La mort programmée des classes bilangues, rétablies mais non financées, menace l'existence même de certaines disciplines. Des professeurs ont préféré démissionner plutôt que d'enseigner sur 3 ou 4 établissements dont des écoles primaires.

Pour la session 2018, les postes aux concours en langues ont fondu.

La commande du ministre : vers l'externalisation de l'enseignement des langues

La commande du ministre est la suivante : « *formuler des propositions concrètes* » concernant « *le recrutement des enseignants, leur formation, l'organisation des enseignements, (...) l'évaluation pédagogique (...) l'évaluation et la certification.* »

Le Premier ministre a demandé la mise en place d'une certification internationale obligatoire pour tout étudiant souhaitant entrer à l'université, type Cambridge. Rappelons que ces certifications sont attribuées par des organismes privés. Quel besoin d'une certification quand il existe des épreuves de langue nationales anonymes et ponctuelles ?

Le ministère souhaite aussi privilégier l'enseignement de l'anglais. C'est d'ailleurs le contenu de la réforme Blanquer du lycée. Que vont devenir les langues enseignées en LV2 et LV3 ? Les lycéens vont-ils devoir payer des instituts privés pour apprendre ces langues et pour obtenir une évaluation de leur niveau ?

Le ministre prétend vouloir conserver le multilinguisme, spécificité française.

S'il souhaite vraiment rétablir l'enseignement des langues, cela passe par :

- le recrutement par concours sous statut d'enseignants en nombre suffisant,
- le rétablissement des horaires et dédoublements nationaux supprimés par les réformes Chatel et Belkacem,
- des épreuves ponctuelles, terminales et anonymes pour l'évaluation de toutes les disciplines, à l'oral comme à l'écrit,
- le retrait de la réforme Blanquer du lycée et du bac.



Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé

Communiqué du
06 juillet 2018